



DANGEAU (CD28) 18-19-20 Avril

CHAMPIONNAT DE FRANCE FEEDER

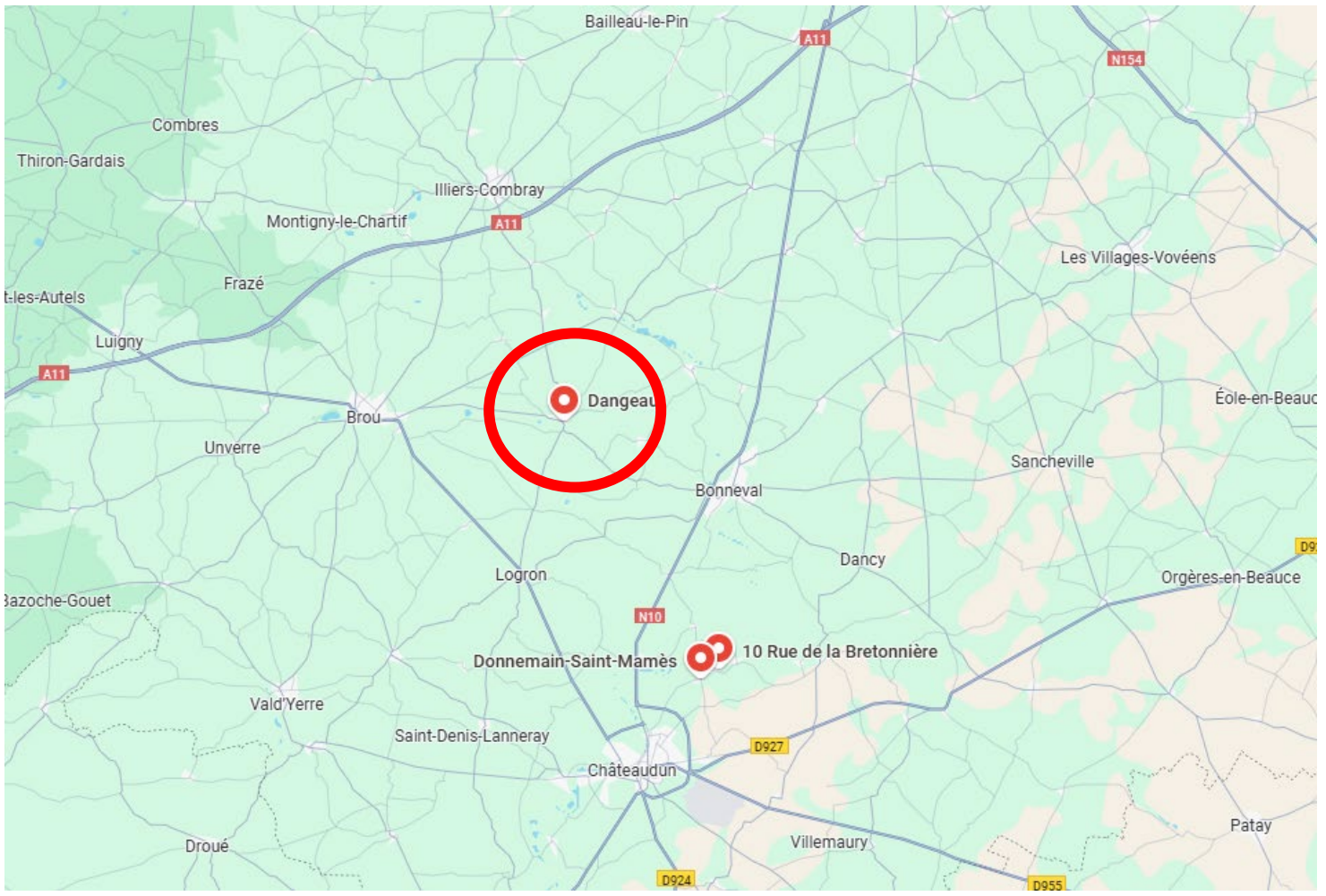
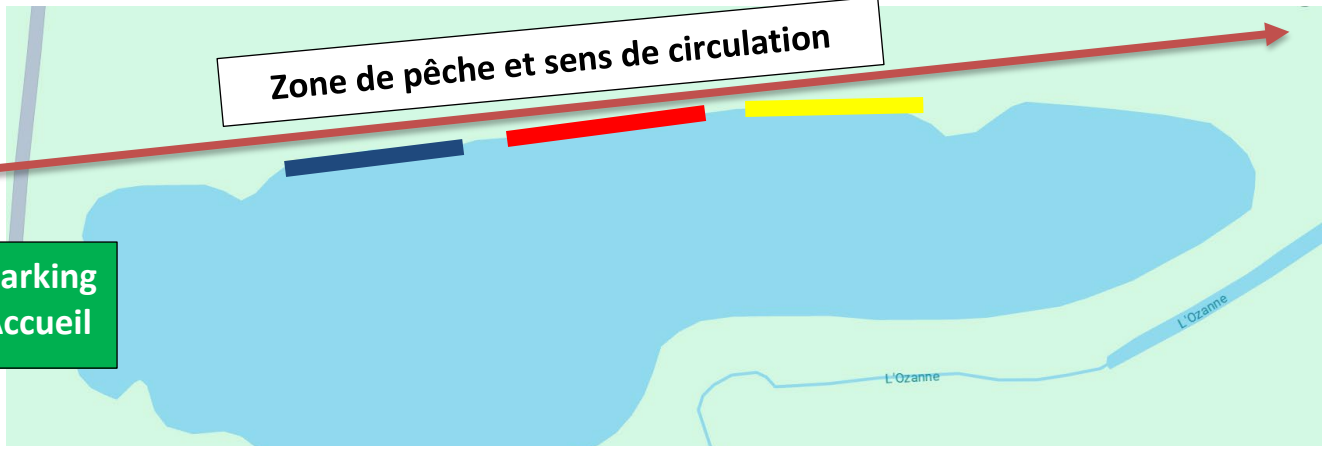
2^{ème} DIVISION Masters (zone C)

PLAN D'EAU COMMUNAL



Zone de pêche et sens de circulation

**Parking
Accueil**



Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Gardons – brèmes - chats
--------------------	--------------------------

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	D27, route de Brou	48.2105522905381, 1.2696047259325718	Oui pour les entraînements NON pour le championnat

Anguille	Interdite
Brochet	Interdit
Sandre	50cms
Truite	25cms

	Profondeur
Secteur A	2,5 à 3 mètres
Secteur B	2,5 à 3 mètres
Secteur C	2,5 à 3 mètres

LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	4,60 mètres	
Amorce	12 litres	
Esches totales	2,5 litres	
Fouillis	0,5 litre	
Vers de vase	¼ de litre	Inclus dans le fouillis
Vers de terre	½ litre	Entiers

Boîtes mesure obligatoire

Règlement particulier

Permis de pêche obligatoire départemental 28 ou interfédéral

Entraînements autorisés

Prévoir deux bourriches, dont une pour les poissons chats

Pour les entraînements le chariot est obligatoire



SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE

HORAIRES

	Vendredi	Samedi	Dimanche
Rendez-vous	7H00	7H00	8H30
Tirage au sort	8H00	8H00	
Entrée dans les box	9H00	9H00	9H00
Début des contrôles (*)	10H45	10H45	10H45
Amorçage	11H50	11H50	11H50
Début de la manche	12H00	12H00	12H00
5 minutes	16H55	16H55	16H55
Fin de la manche	17H00	17H00	17H00
Palmarès			18H00

Points de rendez-vous

	Sur place	Points GPS	Autre
Vendredi		48.2105522905381, 1.2696047259325718	
Samedi			D 27 Route de BROU
Dimanche			
Palmarès			

Chapiteau installé au plan d'eau

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	Jean-Luc QUERNEC	06 75 02 64 61	jlquernec@ffpsed.fr
Forfait	Frédéric LINARD	06 60 69 70 64	flinard@ffpsed.fr
Comité Régional	Patrick RICARD	06 30 12 02 74	pa.ricard@wanadoo.fr
Comité Départemental	Didier ROUINTRU	06 82 94 09 46	didier.rouintru@orange.fr

Restauration et hébergements

Café, buvette et sandwiches sur place

Samedi soir : Repas proposé par l'AAPPMA 15€ tout compris servi sous le chapiteau si au moins 30 réservations avant le 20 mars 2025

Liste des hébergements qualifiés pêche (28)

<http://www.peche28.fr/1986-hebergements-peche.htm>

